ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

NECROLOGIE

Nous apprenons la mort de la petite-fille du citoyen Joseph Dhondt, cabaretier, rue du Fontenoy, 127, Carmen Vandeputte, décédée mardi soir, dans sa 6e année.

Les funérailles civiles auront lieu vendredi, 13 février, à 2 heures et demie. Assemblée rue du Fontenoy.

INSTALLATION DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Hier, à deux heures et demie, a eu lieu l'installation du nouveau Tribunal de Commerce de Roubaix.

M. Victor Valentin, doyen des membres présents, a salué le nouveau président, M. Henri Eckmann, qui, à son tour, a procédé à l'installation des membres anciens et nouveaux.

M. Eckmann, dans son discours d'ouverture, a retracé l'historique du Tribunal, et fait l'éloge de ses prédécesseurs. Il a aussi rappelé les difficultés considérables rencontrées par les juges dans l'accomplissement de leur tâche, au cours de l'occupation, et a salué la mémoire des membres décédés depuis le début de la guerre.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré, hier soir, vers sept heures, chez M. Georges Delobier, architecte, rue Henri Bossut, 8.

Le feu, qui a pris naissance dans la cheminée, a été rapidement éteint par les pompiers.

A 7 heures 20, ceux-ci étaient de retour à la caserne, sauf deux hommes restés pour la surveillance.

Les dégâts sont de peu d'importance.

LE MEURTRE DE LA PLACE DE LA GARE

Nous avons relaté le meurtre commis place de la Gare, dans la nuit de samedi à dimanche, et dont le sieur Hulot fut la victime.

Le Parquet n'est pas encore descendu sur les lieux. Une ordonnance d'autopsie est arrivée, hier, désignant M. le docteur Delahousse comme médecin-légiste.

Le meurtrier Groven, dit « Le Petit », n'a pas encore été appréhendé.

LE VOL DES « CHEISTER »

Le nommé Albert Fleurquin, 36 ans, peigneur de laines, demeurant fort Frasez, 121, complice du voleur de fromage «Cheister» à Lille, a été mis en état d'arrestation à son domicile, hier matin, à six heures et demie.

Il a été conduit à Lille, sous l'inculpation de complicité de vol et opposition à arrestation.

UN SUICIDE A L'HOPITAL

Mardi soir, à huit heures et demie, à l'Hôpital de la Fraternité, un malade a été trouvé pendu. C'est un nommé Richard Pluquet, âgé de 51 ans, demeurant rue Beaurewaert, 26. Il était entré à l'Hôpital dimanche soir, après avoir été repêché du canal, près de la rue Ampère. On ignorait s'il s'agissait d'un accident ou d'un suicide.

Le suicide d'hier soir permet de penser que Pluquet avait du, la première fois, tenter de mettre fin à ses jours.

ATTELAGE DES CHIENS

Il est rappelé que l'arrêté préfectoral du 21 avril 1914 qui réglemente l'attelage des chiens est toujours en vigueur.

Cet arrêté stipule que les intéressés doivent être en possession d'une autorisation délivrée par la Préfecture. Les demandes d'autorisation doivent être établies sur papier timbré à 1 fr. et adressées à M. le Préfet du Nord, à Lille, accompagnées d'un extrait de casier judiciaire et d'un certificat du Maire garantissant que le demandeur remplit les conditions désirables.

Ceux qui ne se conformeraient pas à cet arrêté courent le risque de se voir dresser contravention.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles :

Vente libre de : Eau de Javel, Brosses, Beurre salé de Normandie, 14 fr. — Pommes, 0.45 — Beurre frais de Normandie, 16 fr. — Fromage de Hollande, 9 fr.

Vin rouge, 1.75 le litre — Jeudi 12, de huit heures à onze heures, 4° Jaunes et Verles ; de deux heures à quatre heures, 3° Jaunes et Vertes.

Pommes de terre, 0.35 le kilo — Jeudi 12, de huit heures à onze heures, 2° Jaunes et Verles, et 3° Jaunes ; de deux heures à quatre heures, 4° Jaunes et Verles.

3 kilos par personne.

HIPPODROME-THEATRE

Saison Lyrique 1919-1920

Dimanche 15 février, en matinée et en soirée, « LA POUPEE », opérette en quatre actes, d'Auran.

— Mardi-Gras, 17 février, en matinée et en soirée, « LES SALTIMBANQUES », opérette en trois actes et quatre tableaux, de Louis Gangne.

Ces quatre représentations seront données avec le concours d'artistes des principaux théâtres d'opérette de Paris.

E. P. Loyal and **Partner**, jongleurs excentriques, paraîtront aux quatre représentations.

Location ouverte en permanence, 16, rue de la Gare.

AUX SŒURS DE CHARITÉ
RUE ESQUERMOISE LILLE
Manteaux-Robes-Costumes
TOUJOURS LES DERNIERES CREATIONS
ELEGANCE — SOLIDITE — PRIX MODERES

TOURCOING

Les Fêtes du Carnaval

MESURES D'ORDRE

Le maire rappelle aux habitants les dispositions ci-après du règlement de police du 25 septembre 1877 :

Art. 254. — Tout écrit destiné à être chanté, récité ou distribué devra être préalablement déposé au bureau de police.

Art. 256. — Il est interdit à toute personne de paraître dans les rues, places, promenades, déguisée ou masquée, hors le temps du carnaval ou de la mi-carême.

Art. 257. — Aucun individu ne peut prendre de déguisement qui serait de nature à troubler l'ordre public ou à blesser la décence ou les mœurs, ni porter aucun insigne ou costume appartenant soit aux ministres des cultes reconnus par l'Etat, soit à un fonctionnaire public.

Art. 258. — Il est défendu à toutes personnes masquées, déguisées ou travesties :

1. D'insulter qui que ce soit par des invectives, des mots grossiers ou injurieux, ou de provoquer les passants par des gestes ou paroles contraires à la morale publique;

2. De porter des armes, bâtons, soit dans les rues, places ou promenades, soit dans les bals ou autres réunions publiques;

3. De s'introduire dans aucune maison sans le consentement de ceux qui y habitent;

4. De jeter dans les maisons, les voitures ou sur les passants aucun objet ou substance qui puisse blesser, endommager ou salir.

Art. 260. — Toute personne masquée, déguisée ou travestie, invitée par un officier de police ou un agent de la force publique à le suivre, devra y déférer sur le champ.

Art. 261. — Toutes personnes voulant organiser des cavalcades sont tenues d'en faire la déclaration à la mairie et de faire connaître l'itinéraire de la marche du cortège.

Pendant le temps du carnaval et de la Mi-Carême, toute latitude compatible avec les prescriptions d'ordre et de police sera laissée aux habitants; ainsi la circulation des personnes masquées ou travesties pourra être prolongée le soir, et même la nuit, jusqu'à six heures du matin; mais le mercredi des Cendres, il ne sera accordé aucune permission quelconque pour sorties avec tambours ou clairons, pour chants sur la voie publique, etc...

Le jet de confetti et de serpentins est absolument interdit les jours de carnaval tant dans les rues de la ville, que dans les établissements ouverts au public.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, Place Sébastopol, le jeudi 12 février. 1 litre par personne pour 1.75 —

Secteur 12, cartes grises, numéros pairs, de 8 à 9 heures ; impairs, de 9 à 10 ; cartes roses, numéros pairs, de 10 à 11 heures : impairs, de 11 à 12.

Secteur 13, cartes grises, numéros pairs, de 2 à 3 heures : impairs, de 3 à 4 : cartes roses, numéros pairs, de 4 à 5 heures, impairs, de 5 à 6.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

Mairie de Tourcoing, Salle des Fêtes le vendredi 13 février :

Secteur 10 : cartes grises, de 8 heures et demie à 11 heures et demie ; cartes roses, de 2 heures à 4 heures et demie. — 1 et 2 personnes, 100 k. pour 14.50 : 3 et 4 personnes, 200 k. pour 21.75 : 6 personnes et plus, 300 k. pour 29 fr.

Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 1er au 8 février : 1.404 versements, 754.279 fr. : 204 remboursements, 178.987 fr. 65.

Avis. — A l'occasion du Carnaval, la Caisse sera fermée le mardi-gras.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. : jeudi 12 février, de 8 heures et demie à midi, 17.801 à 17.850 ; de 2 à 6 heures, 17.851 à 17.900 ; vendredi 13, de 8 heures et demie à midi, 17.901 à 17.950 ; de 2 à 6 heures, 17.951 à 18.000.

Le sinistrolaire est prié de se présenter personnellement, muni du livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Autour de Roubaix-Tourcoing

COMINES

RAVITAILLEMENT. — Il sera procédé jeudi et vendredi prochain à une vente de : Farine lactée, 1 kilo par famille, 2 fr. ; cacao, 1 kilo par famille, 4 fr. ; haricots, 1 litre pour deux personnes, à 0 fr. 85 ; bœuf roti, 1 boîte pour 3 personnes, 4 fr. ; pâté « Diable », 1 boîte par 2 personnes, 1 fr. 60 ; confiture, 1 boîte par personne, 2 fr. 60.

Jeudi 12 février, de 8 heures à midi, du numéro 930 à 700 ; 2 heures à 5 heures, numéro 700 à 500.

Vendredi 13 février, de 8 heures à midi, du numéro 500 à 300 ; de 2 heures à 5 heures du numéro 300 à 1.

LILLE

La Grève des Tramways

Aucun incident à signaler au cours de cette quatrième journée de grève. A 2 heures et demie, les grévistes se sont réunis à la Bourse du Travail, où le camarade Baratte, trésorier du Syndicat, leur a fait l'exposé de la situation.

A la suite de l'entrevue de la rue Auber, et d'accord avec la municipalité, la commission administrative du Syndicat a adressé à la mairie un long rapport contenant les revendications du personnel.

Ce cahier a été remis hier après-midi. Il sera **examiné par la municipalité avant toute décision.**

UN ORDRE DU JOUR DE LA BOURSE DU TRAVAIL

D'autre part, la commission administrative de la Bourse du Travail de Lille s'est réunie hier pour étudier la situation créée par les grèves en cours. En fin de réunion, elle a adopté l'ordre du jour suivant, à l'unanimité :

« La C. A. de la Bourse du Travail, réunie hier, affirme son entière solidarité avec les employés et ouvriers des tramways, ainsi qu'avec les ouvriers casquettiers. Elle fait appel à toutes les organisations adhérentes à la Bourse en vue d'apporter à ces camarades en grève l'aide morale et pécuniaire nécessaires au triomphe de leurs revendications ».

» Se sépare au cri de Vive l'Internationale ouvrière ».

Pour la Commission administrative :
Le secrétaire de Bourse du Travail,
A. BAUCHE.

UN PREMIER GESTE

S'inspirant de cet ordre du jour de la commission administrative de la Bourse du Travail, la C. A. du bâtiment a décidé de prendre l'initiative d'un premier geste de solidarité en attendant celle que décideront de prendre au cours d'une prochaine réunion, les délégués des sections. Elle a donc voté l'attribution d'une **somme de cent** francs à la section des tramways de Lille et d'une somme de 50 francs à la section des casquettiers.

Il est certain que cette solidarité ouvrière qui se manifeste sera d'un grand réconfort pour les grévistes et les encouragera à continuer sans défaillance et jusqu'à complète satisfaction, le bon combat qu'ils mènent pour l'amélioration de leur sort et de celui de leurs familles.

Amour !.. Quand tu nous tiens !

COMME QUOI L'ON FAIT DES BETISES A TOUT AGE

Une nouvelle scène au couteau, qui cette fois n'a causé la mort de personne, s'est déroulée, dans la soirée de mardi, vers 22 heures, rue d'Iena.

Il s'agit à présent de deux femmes, qui malgré leur âge assez avancé, en viennent aux mains pour un motif encore mal déterminé, mais auquel la jalousie ne serait pas étrangère...

L'une des deux rivales, Mme Stéphanie Calleuwaert, ménagère, demeurant 30 rue d'Eylau, est une jouvencelle de 65 ans. Elle s'était rendue vers 10 heures du soir, chez Nathalie Thibaut, 53 ans, même profession, 56, rue d'Iena.

C'est là que les deux femmes entamèrent leur discussion et qu'après un réciproque crêpage de chignon en règle, la douce Nathalie, s'étant emparée d'un couteau, blessa à douze reprises la femme Calleuwaert, aux épaules et à la nuque mais peu grièvement.

La victime, qui a été envoyée à la Charité, alla auparavant porter plainte, mercredi vers 2 heures au commissariat de police du 5e arrondissement.

Son antagoniste a été mise à l'ombre.

AUX CONSEILS DE GUERRE

CASSELLARI CONTINUE A NIER

M. le capitaine Constant rapporteur au 1er conseil de guerre a continué hier l'interrogatoire de Casellari, sur les accusations portées contre lui, par diverses personnes, au sujet de soustraction de documents et de l'intention qu'il aurait eue de s'en servir pour forcer le concours des intéressés.

Casellari continue à repousser énergiquement toutes les accusations qui pèsent sur son compte.

Nul doute que les dénégations soutenues par l'accusé amèneront des confrontations qui seront des plus intéressantes.

MISE EN LIBERTE

Les nommés Boisselot Alfred et Lotti Emile, inculpés de vol et complicité, ont été remis en liberté provisoire.

UNE ARRESTATION

En vertu d'un mandat d'arrêt, le soldat Aimé Vergès, du 127e R. I., qui était recherché pour avoir abandonné son poste étant de faction, a été mis en état d'arrestation et écroué à la citadelle.

PARADE D'EXECUTION

Hier, à neuf heures du matin, a eu lieu, dans la cour de la citadelle de Lille une parade d'exécution pour les soldats Robert Lefoule, du 142e R. I. (classe 1918), condamné par le conseil de guerre à 7 ans de réclusion et à la dégradation militaire, pour vol qualifié et homicide volontaire, et Siard Auguste, du 154e R. I. (classe 1917) condamné à la dégradation militaire pour homicide volontaire.

La parade terminée, les condamnés ont été remis à l'Administration pénitentiaire civile, chargée de les diriger sur leurs destinations pénales.

DEUX NOUVELLES ARRESTATIONS

Sur mandat d'arrêt délivré par le 1er Conseil de guerre, le nommé Drecke Emile, de Baudimont, rue de Guesnes, a été arrêté et incarcéré à la Citadelle pour trafic de ravitaillement. Un autre, le nommé Austin Alexis, a été arrêté également à Paris, le 10 février, pour intelligences avec l'ennemi.

ON LIBERE L'EX-INTERPRETE DE SOMAIN

Verrecke Achille, boulanger-épicier à Somain, en prévention de Conseil de guerre pour intelligences avec l'ennemi, a été mis hier en liberté provisoire en raison de sa situation de famille. L'inculpé, qui est père de quatre enfants, dont l'un est grièvement malade, est poursuivi pour dénonciations qu'il aurait faites pendant l'occupation alors qu'il remplissait les fonctions d'interprète dans des camps de prisonniers civils. En plus des raisons invoquées ci-dessus, certaines pièces de son dossier doivent être revues, de sorte que l'instruction pourra encore durer assez longtemps.

DELACHERIE PARLE TOUJOURS

Mardi après-midi, Delacherie a été de nouveau entendu par le capitaine Constant, sur les exemptions de perquisitions et réquisitions dont il a bénéficié de la part des Allemands.

« Ce n'est, dit-il, qu'à la suite d'une démarche de protestation contre l'arrestation brutale de sa femme que cette faveur lui fut accordée ».

Delacherie dit encore pour prouver son patriotisme, que le 3 août 1914, il signala lui-même à la police de Sûreté, trois individus qui, par leurs agissements, lui paraissaient suspects.

UN POILU S'EN VA

Le nommé Stevens Lucien, du 127e R. I., inculpé de complicité d'évasion de détenus sur négligence, a été mis hier en liberté provisoire.

UN AUTRE, ET UN P. G. ARRIVENT

Un autre poilu, Taverne Aimé, du 206e R.A.C., inculpé de vol militaire, et Wolf Frederick, P. G. boche, de recel, ont été incarcérés hier.

TROIS DENONCIATRICES CONDAMNEES

Le Conseil de guerre a condamné à un an de prison avec sursis la femme Lenoir Henriette, veuve Applincourt, de Jeumont, qui avait dénoncé à la police allemande, par l'intermédiaire de son amant boche, plusieurs personnes qui lui avaient adressé des reproches sur son inconduite durant l'occupation.

— D'autre part, le 3e Conseil de guerre a condamné, pour avoir dénoncé aux autorités allemandes, des jeunes gens qui se cachaient pour ne pas partir en colonne, les femmes Rauwens, Marie et Holvoit Florinse, à une année d'emprisonnement avec sursis.

UN ACQUITTEMENT

Au cours de la même audience du 1er Conseil de guerre, le nommé Dezwave Emile, de Roubaix, inculpé de trafic d'or, a été acquitté.

PETITES NOUVELLES

LA TOILE DU PATRON. — Le sieur Achille Deingeyer, 22 ans, demeurant 40, rue de Rivoli, a été arrêté. Il avait vendu dans le quartier de Fives neuf coupes de toile et quatre pelotes de fil volées par lui à son patron, M. Rigot-Stalars, place aux Bleuets.

POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE. — Le jeune Raymond Planque, 12 ans, se disant originaire de Gondecourt, où demeurerait encore sa mère, veuve de guerre, a été confié à l'Assistance publique. A Lille depuis trois mois, le garçonnet, couchait et mangeait, soit dans les casernes, soit dans les fortifications.

PINCES ! — Désiré Willard, 49 ans, journalier, et Berthe Valette, 43 ans, brossière, qui, depuis trois jours logeaient à l'auberge de la Marinitte, rue Ban de Wedde, ont été arrêtés et déférés au Parquet. Ils avaient volé une somme de 205 francs et une montre, appartenant à M. René Loridan, d'Armentières. Willard, qui est belge, sera en outre poursuivi pour infraction à la loi sur les étrangers.

BANQUEROUTIER. — Le Service de la Sûreté a, hier, appréhendé le sieur Charles Decez, 47 ans, négociant, de passage à Lille, et réclamé par le parquet de Metz, pour banqueroute frauduleuse.

AU FEU ! — Des plombiers-zingueurs travaillaient mercredi, 18, boulevard Vauban, chez M. Lepers, voiturier, à la réfection de la toiture. Pendant qu'ils dînaient, un fourneau à chauffer les fers se ralluma et communiqua le feu au chêneau, ainsi qu'à quelques chevrons. Ce commencement d'incendie fut rapidement maîtrisé, avant l'arrivée des pompiers. Dégâts peu importants.

BALADEUSE EN BALADE. — On recherche qui volait une bicyclette dans une remise située 1, rue d'Hautbourdin, et appartenant à Madame Caudde, marchande des quatre-saisons, rue de l'Hôpital St-Roch, cour Wilmot.

LA VIE LUI ETAIT A CHARGE. — Le nommé Henri Guyot, 44 ans, demeurant rue Mercier, cité Centrale, 9, était depuis un certain temps très malade. Profitant de l'absence de sa femme partie au ravitaillement, il renvoya ses enfants et se pendit. Ce fut son épouse qui en rentrant découvrit le cadavre.

LES ABSENTS ONT TOUJOURS TORT. — Pendant que M. Dervaux se trouvait dans sa chambre et madame aux W.-C. un malfaiteur s'introduit dans leur cabaret et s'empara d'une somme de 61 francs, qui se trouvait dans le tiroir-caisse. On recherche ce quidam.

POUR LA MAISON D'ARRET. — Le service de la sûreté a mis hier en état d'arrestation le nommé Arthur Barré, 39 ans, machiniste demeurant, 48, rue des Robleds, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Merchier, juge d'instruction pour abus de confiance.

ENCORE UNE. — Vers 6 heures du soir, dans la cour de l'estaminet, situé 27, rue des Arts, on vola la bicyclette de M. Maurice Louf, teinturier, demeurant rue de la Justice, cité des 4 Chemins 21. Préjudice 440 fr.

GARE AUX BEC DE GAZ ! — Passant vers 4 heures et demie rue Nicolas Bianc, une auto, déraçina littéralement un réverbère. Comme une fuite s'était déclarée la Compagnie du gaz fut avisée d'urgence de cet accident.

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Funérailles de Monsieur

Auguste WATINE

Débitant de Tabac, décédé à Lille, le mardi 10 février 1920, dans sa soixante-septième année, lesquelles auront lieu le vendredi 13 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Michel, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au Cimetière du Sud, pour y être inhumé.

L'Assemblée à la Maison mortuaire, 7, place Philippe-le-Bon, à huit heures trois quarts.

(Pompes funèbres générales. Succursale de Lille, 68, rue Nationale.

HAZEBROUCK

Tamponnés par le train

DEUX JEUNES GENS SONT BLESSES, L'UN MORTELLEMENT

Un grave accident s'est produit dimanche soir à une centaine de mètres du passage à niveau situé sur la route de Vieux-Berquin.

Deux jeunes hommes, les nommés Vanhove, âgé de 18 ans, et Wils, 16 ans, qui longeaient la voie ferrée, furent tamponnés par un train. Des passants qui avaient été témoins de l'accident se portèrent aussitôt à leur secours, puis ils furent transportés à l'hôpital.

Vanhove, dont l'état était très grave, ne put survivre à ses blessures. Quant à son camarade, il porte quelques contusions à la tête. Toutefois, ses jours ne sont pas en danger.

Une enquête est ouverte par le commissaire.

DUNKERQUE

GREVE DANS LE TEXTILE

La situation de grève, à l'usine de la filature de St-Pol-sur-Mer est restée la même aujourd'hui et, dans une réunion tenue hier soir, toutes les ouvrières de cet établissement ont affirmé leur résolution de maintenir leurs revendications.

D'autre part, on signale que la Direction de l'usine n'a pas fait fonctionner ce matin le sifflet avertisseur de l'entrée au travail, et on déduit de ce fait que du côté patronal on n'est pas disposé à abandonner les prétentions émises.

Demain jeudi, aura lieu une assemblée générale du Syndicat du Textile, dont le but est d'envisager la situation.

UNE NOYEE RETIREE DE LA MER

Le cadavre d'une jeune fille a été retiré du bassin de l'avant-port par des matelots pêcheurs. C'est celui d'une demoiselle Léona Philippe, couturière, âgée de 20 ans, demeurant à Saint-Pol, et qui avait disparu de chez elle depuis le 1er janvier.

COMPTABILITE
ce vous apprendra
aux Etablissements JAMET-BUFFENOIR
70 bis, Boulevard de la Liberté LILLE

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

DANS LE TEXTILE

Triages de déchets. — La Corporation des trieurs de déchets de Roubaix-Tourcoing se réunira ce soir, jeudi, à 7 heures, estaminet du « Jean du Pot », à la Tossée.

Rentreurs et donneurs de fils. — Les ouvriers rentreurs et donneurs de fils se réuniront dimanche prochain 15 février, à 9 h. 30 du matin, estaminet Henri Rose, rue Neuve.

Ordre du jour important.

Aux piqûrières. — Toutes les ouvrières piqûrières, visiteuses de pièces, éplucheuses et épailleuses de Roubaix et environs sont invitées à assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir jeudi, à 7 heures, au local du Syndicat Textile, 73, Boulevard de Belfort.

Ordre du jour : Les salaires.

Triages de laines. — Les ouvriers repasseurs des triages de laines de Roubaix-Tourcoing et Croix se réuniront ce soir jeudi à 6 heures, estaminet du « Jean du Pot », à la Tossée.

Présence des délégués des commissions syndicales de Roubaix-Tourcoing.

REUNIONS SYNDICALES

Les Tailleurs de Pierres bleues, Marbriers, et Polisseurs de Roubaix et environs, le vendredi 13 courant, à six heures, à la Bourse du Travail, 78, boulevard de Belfort.

Les Ouvriers Paveurs et Aides de Roubaix et environs, à six heures, à la Bourse du Travail, le samedi 13 courant, à six heures.

Les Ouvriers Briquetiers, Enfourneurs et Défourneurs, le mardi 17, à six heures, à la Bourse du Travail.

A WASQUEHAL

GRANDE REUNION SYNDICALE

Une grande réunion syndicale et corporative aura lieu ce soir jeudi 12 février, à huit heures (heure de Pusine Hannart), chez Massa, estaminet de la Mairie, place de la Mairie.

Cette réunion est faite spécialement pour tous les ouvriers et ouvrières de l'usine Hannart, que nous invitons à être présents.

Un camarade de la Commission du Syndicat de Roubaix assistera à la réunion.

A LILLE

Dans le Textile

FIN DE GREVE DANS LE TEXTILE

La grève de la maison Dufour (filature de chanvre et jute) est terminée, les ouvriers ayant obtenu satisfaction. A l'unanimité, ils votèrent l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers et ouvrières de chez MM. Dufour, réunis ce jour salle Vauban, après avoir entendu les réponses de la délégation, décident d'accepter provisoirement les 20 % d'augmentation proposés par MM. Dufour, sous réserve que le syndicat patronal fera diligence pour l'établissement de la commission mixte des filatures de lin et chanvre-jute, et le bordereau de salaire, décident que cette augmentation prendra cours pour cette quinzaine actuelle ; décident également de reprendre le travail le jeudi 12 courant ; font confiance à l'organisation syndicale pour mener à bien les pourparlers qui vont s'engager ; remercient la commission du syndicat pour le travail accompli, et se séparent au cri de : Vive le Syndicat ! »

Pour la Commission :
Le Secrétaire : A. BAUCHE.

FILATURE DE COTON

Mercredi, 11 courant, à 14 heures 30, a eu lieu, au siège du Syndicat des Filateurs et Retordeurs de coton de Lille et environs, une réunion de commission mixte, trois patrons, trois ouvriers, prévu au contrat, pour examiner les questions en litige.

Voici ce qu'il a été décidé :

1. Métiers au-dessous de 1000 broches : 2. Deuxièmes rattacheurs et un petit il fut en outre décidé que ces ouvriers participeraient également à la prime de production ; 3. La prime de cherté de vie 0.15 à l'heure à tous les ouvriers, ouvrières, à partir de 16 ans, apprentis au-dessous de 16 ans 0.05 à dater du 9 février courant.

Le secrétaire : A. BAUCHE.

Section de Marcq-en-Barœul. — Les ouvriers et ouvrières des hameaux du Quesne et du Molinel et de Bourges-Barres, dont la demeure éloignée ne permet le passage du percepteur, sont avisés que non seulement des feuilles d'adhésion, mais des timbres et cartes sont à leur disposition pour entrer en la grande famille syndicale.

S'adresser chez le camarade Decottignies, 45, rue de Lille, au Grand-Marcq.

Le percepteur du Pont, DERVAUX A.

AGENTS DE POLICE

Ce soir, à 6 heures et demie, réunion au « Gallion », rue de l'Arc. Ordre du jour très important. Présence indispensable.

A GYSONG

Dimanche a eu lieu, dans ce chef-lieu de canton, une imposante réunion des ouvriers du tissage Bergerot et Dupont, tissus pour ameublement, avec le concours du camarade A. Bauche, secrétaire du syndicat, qui après avoir souligné l'utilité de l'organisation syndicale, il fut décidé de faire inscrire les quelques camarades qui, jusqu'à présent, étaient restés indifférents à l'organisation ouvrière, puis on passa ensuite en revue les tarifs payés pour le travail de luxe fabriqué dans cette maison : il est reconnu que les salaires payés dans cette maison sont de beaucoup inférieurs à ceux des autres maisons, même au-dessous des articles de toile unie.

L'Assemblée décide que le secrétaire sera chargé d'adresser une demande d'entrevue avec MM. les Patrons et de faire apposer la délégation ouvrière pour discuter la question des tarifs dans le courant de la semaine prochaine.

La séance fut levée aux cris de : Vive le Syndicat ! Vive l'organisation ouvrière !

Le Secrétaire : A. BAUCHE.

A CALAIS

Grève générale des Tullistes

A la suite d'une demande d'augmentation de salaire très justifiée, les ouvriers tullistes et similaires, malgré toutes les tentatives faites pour arriver à un arrangement, ont été acculés à la grève.

Cette grève qui s'est généralisée à toute la corporation, englobe 15.000 travailleurs. Elle a commencé le 2 février.

Les patrons Calaisiens qui, pourtant, font de bonnes affaires, font une opposition systématique aux revendications formulées par leurs ouvriers.

De plus, ce qui devient une habitude chez les patrons, ils se refusent à toute discussion ; ils veulent que les ouvriers reprennent le travail avant d'entrer en pourparlers.

Pourquoi cela ? Simplement pour une question d'amour-propre. C'est un préjugé auquel beaucoup de patrons commencent à se cramponner de plus en plus, nous savons dans quel but.

Les industriels se plaignent des grèves et de la crise dans la production... Mais que font-ils pour éviter les grèves et encourager la production ? Rien ! Il faut dire à la vérité qu'ils sont nombreux les industriels qui laissent surgir des conflits afin de voir accentuer la crise dans la production, cela dans un but de pure spéculation.

Qu'ils prennent garde, car cette vague de spéculation désordonnée, le pays ne pourra toujours la subir, il la souffrira et quand ils voudront arrêter, il sera peut-être trop tard car le prolétariat aura pris d'autres mesures pour l'endiguer.

Pour soutenir la juste cause des ouvriers tullistes de Calais, nous adressons un pressant appel à la solidarité de toutes les organisations textiles, afin que leur permettre de triompher de l'obstination de leurs patrons.

Camarades, versez votre obole pour montrer au patronat textile que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot.

Pour la Fédération du Textile :
V. VANDEPUTTE.

NOTA. — Adresser les fonds au camarade A. Lepers, trésorier fédéral, 3, rue du Château-d'Eau, Paris (Xe).

Aux Secrétaires et Employés de Mairie du Nord

Dans un précédent article paru, je disais que le spectre de la misère et l'augmentation croissante de la vie, en même temps que les maigres salaires des fonctionnaires, avait fait souffler chez nous pendant l'année 1919 un fort vent syndical.

Après avoir préconisé, dans les Congrès antérieurs à la guerre et celui de l'an dernier, que les employés et secrétaires communaux (**aides précieux du gouvernement pour tout ce qui concerne l'application des lois sociales votées chaque jour, mais toujours ignorés par lui pour les besoins de la vie**), devaient se rendre compte du rôle qu'ils sont appelés à jouer dans un avenir très prochain, notre groupement conscient de son devoir, a adopté la forme syndicale et nous avons revendiqué le bénéfice de la loi de 1884, dont aucun texte, aucune disposition, ne nous interdisait l'emploi.

Ceux des nôtres qui n'ont pas encore compris leur devoir et que nous ne voulons nullement croire réfractaires, bon gré mal gré, seront obligés de venir à nous et d'adopter la forme syndicale sous la poussée des événements.

Nous sommes, nous, fonctionnaires, par notre union, une force vive, capable de reconstruire l'édifice qui menace de s'écrouler, car l'organisation gouvernementale actuelle ne correspond plus ni aux mœurs, ni au progrès politique, ni aux nécessités économiques du temps présent.

Notre pays, épuisé par une longue guerre, réclame un gouvernement soucieux d'assurer le calme et la paix, en apportant au plus tôt les modifications nécessaires au relèvement des traitements, indispensable par l'augmentation incessante de la vie qui s'accroît chaque jour par l'incapacité et la mauvaise volonté de nos gouvernants.

Ce n'est plus des discours ronflants qu'il faut à la masse, mais des actes, à seule fin que l'on puisse vivre en travaillant.

Par le syndicat, le contact est établi entre les fonctionnaires et les travailleurs. En vue des réalisations urgentes, nous devons donc faire un effort continu de méthode et d'organisation pour arriver à une situation matérielle et morale meilleure ; il n'y a rien là qui puisse gêner aucun de nous, mais le rapprochement avec les ouvriers ne saurait lui-même être suffisant, il faut une action commune.

L'hésitation en ce moment ne pourrait que nous être préjudiciable en présence de l'incohérence et du désordre actuels.

Tout avance autour de nous et je me demande si afin d'arriver à un bon résultat par les forces groupées du travail, on ne devrait pas utiliser les méthodes d'action redoutées chez les autres.

Ce geste sera peut-être un jour nécessaire pour obtenir le droit à la vie, et peut-être la situation actuelle en avancera-t-elle l'heure.

J. NYS,
Employé à la mairie de Lille,
Délégué du Nord.

BATIMENT ET TRAVAUX

— Aux camarades de la section de Lommebourg. — Vu la grève des ouvriers des tramways, la réunion qui devait avoir lieu hier soir, est remise à huit jours, le secrétaire du bâtiment étant retenu.

VAILLANT E.

SYNDICAT DES MUNICIPAUX

Section des ouvriers et ouvrières. — Nous tenons à avertir les délégués des divers services qui ont des cotisations à verser, qu'ils pourront les déposer chez le trésorier, 100, rue de Flandre, et qu'il leur sera remis autant de timbres que de cotisations perçues.

Le Secrétaire : G. VERHAEGHE.

EMPLOYES.

Aux employés des usines à gaz et électricité. — Vous êtes informés que samedi 14 février, à 6 h. 30 du soir, se tiendra à la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, une assemblée générale des ouvriers et employés des usines à gaz et d'électricité.

Syndiqués ou non, venez écouter la bonne parole syndicaliste que nous donnera l'occasion d'entendre la visite, à Lille, de notre camarade Jacquot, secrétaire général de la Fédération Nationale de l'éclairage et des forces motrices.

Syndiqués, en assistant à cette réunion, vous renforcerez votre devoir et apprendrez à devenir syndicalistes.

Non syndiqués, en prenant part à cette soirée de propagande, à cette prise de contact vous vous déclarerez solidaires de vos collègues et nul doute que vous jugiez inutile de demeurer plus longtemps à l'écart et vous demanderez à remplir votre bulletin d'adhésion.

Tous samedi soir à la Bourse !

Le secrétaire : A. BAUX.

VOYAGEURS ET REPRESENTANTS DE COMMERCE

Groupez-vous pour la défense de vos intérêts professionnels ; faites vous inscrire dès maintenant au Syndicat des Voyageurs et Représentants « L'Avenir », 39 rue de Tournai, Lille. Permanence tous les dimanches, de 11 h. à midi.

:: Convocations ::

SAMEDI

AUX CAMARADES OUVRIERS DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE

Une grande assemblée générale aura lieu samedi 14 février, à 6 heures 30 du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, pour tous les ouvriers du gaz et de l'électricité, ainsi que pour les employés du gaz.

A cette réunion, le camarade Jacquot, secrétaire général de la Fédération nationale de l'Eclairage et des Forces motrices, de passage à Lille, prendra la parole.

Les camarades du secteur de Sequedin sont priés d'être également présents.

Pour les ouvriers du gaz :
VAILLANT E.

BATIMENT ET TRAVAUX

Section d'Annœuf. — Samedi 14 février, réunion de la section chez Mme veuve Lefèvre, débit de tabac. Présence indispensable.

Le secrétaire : DUMOULIN JOSEPH.

DIMANCHE

BATIMENT ET TRAVAUX

Section des Parqueteurs, Racleurs et Aides. — Dimanche 15 février, à dix heures, au siège, 32, rue de la Clef, assemblée générale extraordinaire de tous les Parqueteurs et Racleurs de Lille et environs. Les camarades de Roubaix, Tourcoing et Armentières, sont spécialement invités à y assister.

Ordre du jour : Révision du nouveau tarif imposé par les patrons — Décisions importantes à prendre — Extrême urgence.

Le secrétaire : Louis SCRIVE.

Section des tailleurs. — Dimanche 15 février, à 10 heures du matin, assemblée pour tous les ouvriers de la section, au siège, rue de la Clef, 32. Présence indispensable.

Section des tailleurs de pierres bleues. — Vendredi 13 février, à 6 heures du soir, rue du Molinel, 19, assemblée générale ; la carte confédérale à jour sera exigée au contrôle.

Présence indispensable ; questions de la plus haute importance.

Syndicat des Paveurs d'Emmerin. — Nous prévenons les membres du Syndicat des Paveurs qu'une réunion extraordinaire aura lieu le dimanche 21 février, à 3 heures du soir, salle Denneulin Willems.

L'ordre du jour comportera deux questions importantes :

« 1° L'adhésion au Bâtiment ; 2° entente avec les paveurs belges concernant les salaires. »

Le concours du camarade Marcel Dujardin, secrétaire adjoint de la Bourse du Travail, nous est assuré. Le Secrétaire : Victor HUGEUX.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYES DES P. T. T.

Réunion à la Bourse du Travail, 186 bis, rue de Paris, le dimanche 15 février, à 15 heures très précises.

Ordre du jour : situation morale et financière ; conférence par le camarade Digal, délégué de Paris ; renouvellement de la commission ; questions diverses. Le secrétaire, J. DECOTTIGNIES.

Elle a pris les Pilules Pink ! voisin.

Dans les petites agglomérations où l'on se voit fréquemment, l'on se juge sur la m